
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Dinel, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H ET SE TERMINE À 19 H 42.

À LA DEMANDE DU MAIRE, UNE MINUTE DE SILENCE EST TENUE EN MÉMOIRE DES DEUX VICTIMES DÉCÉDÉES LORS DE L'ATTAQUE DU 31 OCTOBRE 2020 DANS LE VIEUX-QUÉBEC, MADAME SUZANNE CLERMONT ET MONSIEUR FRANÇOIS DUCHESNE.

CA20 16 0320

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 43 ET SE TERMINE 20 H 31.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Ginette Côté	<p>M. Tomlinson</p> <p>Je me vois dans l'obligation de poser cette question pour la quatrième fois car, contrairement à vos prétentions, je n'ai toujours pas eu réponse à mes questions pourtant factuelles.</p> <p>La question des entrées d'eau au plomb me préoccupe énormément, c'est un enjeu de santé publique important. Dans le PDI vous avez coupé de façon importante le budget de réfection des rues.</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer quel impact cela va avoir l'an prochain sur le plan de remplacement des entrées d'eau au plomb? Quelles sont les rues qui vont voir leurs entrées d'eau au plomb changées en 2021? En fonction du PDI quand l'ensemble des entrées au plomb de l'arrondissement seront remplacées? En quelle année la réfection de l'avenue de la Brunante est-elle prévue en fonction dans votre PDI?</p>
Lucile Baladier	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>Bien que par trois fois lors des conseils d'arrondissement précédent, vous ayez confirmé que les citoyens pouvaient s'attendre à un crédit pour la période pour laquelle l'arrondissement a suspendu l'application du règlement sur les vignettes de stationnement, le 8 septembre dernier vous avez fait fit de vos promesses et confirmé qu'il n'y aurait pas de remboursement, prétextant et je vous cite " le service a été rendu".</p> <p>Lors de la mise en place de votre politique de stationnement, vous avez toujours affirmé que le système de vignette et la tarification s'y afférant, était pour prioriser les citoyens.</p> <p>Dans la mesure où l'accès au stationnement était gratuit pour tous, qu'ils aient payés vignette ou non, quel est le service méritant tarification qui a été rendu ?</p> <p>Merci.</p>
Jérôme Allaire	<p>Monsieur Tomlinson,</p> <p>Alors que précédemment par 3 fois vous aviez affirmé qu'il y aurait remboursement des vignettes pour la période du COVID, lors du dernier conseil vous avez tout d'un coup parlé de la période qui précédait la mise en place du règlement.</p> <p>Pourtant, les questions avaient été claires et ne laissant pas place à l'ambiguïté. Vos réponses non plus d'ailleurs. Par exemple, à la séance du 1^{er} juin vous disiez "il va y avoir crédit et tout ça va dépendre de quand le stationnement va revoir le jour". Dans cette réponse il est on ne peut plus clair que vous faisiez allusion à la</p>

	<p>période COVID.</p> <p>Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous êtes revenu sur votre parole et vous avez fait marche arrière? Merci.</p> <p>Cordialement.</p>
<p>Tatiana Schicharew Juan Carlos SANCHEZ</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Voici nos questions pour la réunion du lundi 2 Novembre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Comment la ville d'Outremont va s'assurer que la STM et ses sous-traitants respectent les règlements en terme de bruit (AO-21 – règlement sur le bruit) et horaire de travail (avant 7h30, après 18h et le week-end ?) 2) Est-ce que le nombre de stationnement sur la rue Wiseman entre Van Horne et Duverger seront maintenus pendant la durée des travaux ? 3) Si la ruelle entre les avenues Wiseman et Stuart sera fermée sur une extrémité, comment le déneigement va se faire ? 4) Comment la ville d'Outremont explique que la station Outremont est la 60^{ième} sur 68 en termes d'achalandage/nombre utilisateurs mais sera la 17^{ième} à entamer ce type de travaux ? est-ce que la station Outremont est vraiment une priorité pour les citoyens de Montréal ? 5) Comment la ville d'Outremont va s'assurer que la STM et ses sous-traitants respectent les règlements en matière de nuisance, particulièrement les poussières ? 6) Est-ce que la ville d'Outremont va exiger à la STM d'installer un sonomètre sur le chantier ? <p>Cordialement,</p>
<p>Sabrina Merceron</p>	<p>M. Tomlinson</p> <p>Au conseil spécial sur le budget, vous avez affirmé, et je cite, “ pour quelqu'un qui a une résidence dans la moyenne il va y avoir une baisse de taxe de 23.93\$” et ce malgré une hausse de la taxe locale. Tel qu'il a été démontré par M. Marc Poulin dans le Journal d'Outremont et rapporté par M. Corbeil au conseil de mardi dernier, LA RÉALITÉ EST TOUT AUTRE, l'unifamiliale moyenne à Outremont va voir son compte de taxe AUGMENTER de 19.31\$.</p> <p>En effet, M. Tomlinson vous avez tout simplement négligé de tenir compte que la valeur de l'unifamiliale moyenne à Outremont va passer de 1 595 000 à 1 689 000\$ en 2021 compte tenu que l'augmentation du rôle d'évaluation de 16.1% a été répartie sur 3 ans.</p> <p>M. Tomlinson reconnaissez-vous avoir induit les citoyens d'Outremont en erreur dans votre allocution et présentation budgétaire? Et si oui, pourquoi n'avez-vous pas rectifier les faits lors de la séance du conseil d'arrondissement du mois dernier et dans vos communications ultérieures aux citoyens?</p> <p>Cordialement,</p>
<p>Dan Kraft</p>	<p>Bonjour messieurs-dames</p> <p>Au dernier conseil, je vous ai posé une question précise sur a taxation en matière <u>de gestion des matières résiduelles</u>. Comme je n'ai tjrs pas eu de réponse. Je vous prie de répondre la question suivante:</p> <p><i>Dans le budget 2020 de la ville de Montréal, on apprenait que la ville centre modifiait son approche en matière de tarification des collectes des matières résiduelles. L'approche choisie fut une de tarification en fonction de la valeur foncière plutôt qu'une tarification par porte. En général cette approche ne favorise pas Outremont compte tenu de la valeur élevée de nos propriétés. L'implantation de l'approche se fait sur un horizon de 3 ans. Alors que tous les arrondissements ont une tarification de 60\$ par porte, à Outremont notre tarification se fixe à 100\$. Nous sommes le seul arrondissement pour lequel il en est ainsi. SVP expliquez</i></p>

	<p><i>pourquoi à Outremont 100\$ on paye 100\$ par porte alors que le maximum pour tous les autres arrondissements sur l'île est de 60\$? Qu'est-ce que vous a empêché d'intervenir en bénéfice des Outremontais?</i></p> <p>Merci</p>
France Poulin	<p>Bonsoir,</p> <p>En juillet dernier, l'arrondissement modifiait son propre règlement pour soustraire de l'examen du conseil l'allocation des fonds d'urgence Covid.</p> <p>En vertu de cette procédure d'exception, des fonds devaient être dispersés par la directrice générale selon des balises précises.</p> <p>Pourtant ces balises n'ont pas été respectées.</p> <p>En effet l'organisme Fondation Aide Outremont Covid 19, dirigée par des membres de l'exécutif de Projet Montréal Outremont, a reçu à trois occasions des sommes totalisant près de 10 000\$, alors que cet organisme a également reçu 30 000\$ de Centraide. Pourtant les règles d'allocations spécifient que : Les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de Centraide ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement. De plus, on continue de soutenir cet organisme alors que l'accès aux commerces ne fait plus l'objet de restrictions comme en période de confinement total.</p> <p>De plus, un autre organisme chou chou de nos élus Projet Montréal car dirigé par un ex-membre de l'exécutif de Projet Montréal Outremont et que la conseillère Pollak siège au conseil, La maison de jeunes, va recevoir ce soir pour une troisième fois des fonds, cette fois au montant de \$ 8 200, pour offrir le service de vente de sapins en ligne et livrer à domicile. Ceci est aussi en flagrant conflit avec les règles édictées qui stipulent que les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité; Je vous soumetts que la livraison à domicile de sapins de Noël à domicile ne fait pas parti des services essentiels.</p> <p>M. Tomlinson, comment comptez-vous agir devant ces abus manifestes du pouvoir délégué par le conseil par la directrice générale?</p>
Davis DesBaillets	<p>Bonsoir,</p> <p>J'aimerais poser le question suivant au maire d'Outremont- M. Philip Tomlinson:</p> <p>Je sais que la ville de Montréal, fait beaucoup de travaille sur l'enjeu de la discrimination systemique.</p> <p>Notamment dans leur projet pilote de l'intégration de l'ADS- L'analyse différenciée selon les sexes et plus.</p> <p>Que faites vous à Outremont sur ce point?</p> <p>Au plaisir,</p>
Mila Bergman	<p>Bonjour M. Tomlinson,</p> <p>J'habite sur l'avenue Stuart, juste devant la piste cyclable. Avec ma famille, nous trouvons qu'elle est très utile: il y a beaucoup de cyclistes qui roulent dessus toute la journée. Je voudrais savoir si ce serait possible de garder la piste cyclable à cet endroit précis.</p> <p>Il y a seulement un petit problème avec cette piste cyclable: comme les poteaux qui sépare la piste de la rue ne sont, honnêtement, pas très solides, il y a beaucoup de gens qui les cassent avec leurs voitures. L'autre jour, j'ai même remarqué une voiture qui roulait DANS la piste cyclable, et même si Stuart est à sens unique, cette voiture roulait dans le sens inverse!</p> <p>J'espère que vous considérez ma proposition.</p>

	<p>Cordialement,</p>
Marc Poulin	<p>M. Tomlinson</p> <p>On a appris tard vendredi la composition de votre comité sur la consultation publique sur le stationnement. Notons que cela a pris près de 6 mois après de le dépôt du rapport pour ce faire, mais ne boudons pas notre plaisir de voir enfin le dossier quitter le parking lot.</p> <p>On apprenait également que vous prévoyez évacuer un sujet aussi complexe en trois ou quatre réunions de deux heures. Pour ce faire, les membres du comité devront avoir besoin de support. Pouvez-vous élaborer sur les documents préparatoires dont vont bénéficier les membres avant chaque rencontre? Qui va les préparer? Seront-ils rendus publique? Le comité pourra-t-il mandater des experts externes tels que le rapport Convergence le recommandait?</p> <p>Quant aux rencontres elles-mêmes, outre les membres du comité, qui va pouvoir y assister? Y aura-t-il des élus comme observateurs? Des membres de l'administration? Est-ce que le compte rendu des délibérations va être rendu publique?</p> <p>Merci de nous éclairer sur l'ensemble des modalités de fonctionnement de cet important comité</p>
Shannon Babcock	<p>Au dernier conseil, j'ai posé une question sur la mise à jour des règlements discriminatoires à Outremont.</p> <p>J'ai beaucoup apprécié la réflexion que vous avez donné en réponse. Je suis contente d'avoir la confirmation que vous avez comme priorité d'adresser le problème de la discrimination systémique. Je suis fière de notre arrondissement.</p> <p>Est-ce que du travail a été fait depuis sur ce sujet? Je pose la question car il est important que les choses avancent concrètement.</p> <p>Merci,</p>
Céline Forget	<p>Nous avons appris que 5 fonctionnaires étaient payés à même le PTI. Dans quels programmes sont-ils affectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement des parcs - réaménagement des infrastructures - développement technologique - réfection routière - protection de bâtiment - acquisition de petits équipements et de mobilier
Philippe Guertin	<p>Bonsoir Mr. le Maire,</p> <p>Depuis plusieurs années (5 - 10 ans), j'ai l'impression que ma ville perd de son côté « chic et de bon goût » tant apprécié de nos citoyens.</p> <p>En voulant vérifier s'il était permis de recouvrir une terrasse d'un plastique, j'ai consulté le document « Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale » ainsi que le « Règlement de zonage ». À ma grande surprise, j'ai constaté que tous les irritants lié au manque d'entretiens des devantures de maisons, des balcons arrière transformé en dépotoirs, travaux qui ne finissent plus, etc., sont tous, je dis bien tous, inscrits dans les règlements d'Outremont.</p> <p>Ma question est toute simple, comment se fait-il qu'ils que les règles d'urbanisme ne soient pas appliquées par les autorités de la ville. Mon propre terrain avait l'air d'un site d'enfouissement avant que je fasse le terrassement, et ce 2 ans plus tard, comment se fait-il que je n'aie jamais reçu d'avertissement ou même une contravention.</p> <p>Avons-nous à Outremont des employés qui veillent au respect</p>

	<p>des règlements?</p> <p>Si oui, et je l'espère fortement, que font-ils?</p> <p>Merci,</p>
Simon Latraverse	<p>Bonsoir,</p> <p>Lors de la dernière séance, j'ai posé une question sur le problème d'évacuation des eaux pluviales causé par la pose de plusieurs couches d'asphalte successives qui ne vont pas jusqu'aux murs des immeubles, créent des rigoles le long des murs par où s'écoulent les eaux de pluie, provoquant ainsi des dommages aux murs et aux fondations de plusieurs propriétés. Je vous ai demandé ce que prévoyait l'arrondissement pour régler ce problème, et si la priorité était seulement l'aménagement de ruelles vertes?</p> <p>Vous avez évacué ma question en répondant que la meilleure façon de régler les problèmes d'écoulement des eaux pluviales serait pour moi de m'associer à mes voisins et de présenter un projet de ruelle verte dans lequel on aurait la solution miracle de la déminéralisation et des pavés alvéolés.</p> <p>Votre réponse n'en est pas une pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les problèmes d'évacuation des eaux pluviales sont présents surtout là où les ruelles sont en pente et où la surface a été rehaussée par la pose de multiples couches d'asphalte, dans le milieu seulement, c'est-à-dire sans aller jusqu'aux murs des immeubles, ce qui crée des rigoles, dalots ou canaux le long des murs, par où sont évacuées une partie des eaux de pluie.2. Ces canaux sont la cause de la détérioration des murs et des fondations des immeubles, et on compterait une vingtaine d'immeubles concernés par la situation : ruelle en pente, surface de la ruelle rehaussée, canaux ou rigoles le long des murs et détérioration des murs et des fondations.3. Ce problème n'est pas un problème qui affecte tous les riverains d'une ruelle, mais seulement quelques uns, l'approche ruelle verte ne convient donc pas.4. De toute manière l'approche de déminéralisation sur un mètre de large au milieu de la ruelle, et la pose de pavés alvéolés dans cette tranchée, telle que préconisée pour les projets de ruelles vertes, ne va en rien régler le problème du rehaussement du niveau de la ruelle; ce qu'il faut c'est corriger la pavage c'est qu'il rejoigne les murs des immeubles. <p>Ma question est donc de demander à l'arrondissement de considérer sérieusement ce problème qui affecte l'intégrité de plusieurs immeubles et potentiellement des coûts de réparation des fondations ou des pertes de valeur marchande pour les propriétaires, et d'accorder à ce problème autant de priorité qu'aux ruelles vertes.</p> <p>Merci de votre attention</p>
Cynthia Kelly	<p>Au nom de plusieurs résidentes et résidents dont les entrées d'eau en plomb ont pu être changés dernièrement, je tenais à remercier sincèrement notre conseil. Merci d'avoir pris le temps de vous occuper de la santé publique du quartier. C'est étrange que les administrations du passé ne se sont même pas donné la peine de s'intéresser aux taux de plomb dangereux dans l'aqueduc centenaire de notre quartier. Ce n'est pas anodin de compter parmi nos conseillères d'arrondissement Fanny Magini et Valérie Patreau, deux grandes femmes de la science et de la technologie qui ont pu aussi prêter main fort à la Ville Centre — une richesse jamais vue ici à Outremont. BRAVO à tous les membres du conseil pour vos efforts dans ce sens et merci encore.</p>

CA20 16 0321

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 13 OCTOBRE 2020, À 19 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 octobre 2020, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA20 16 0322

ADOPTER LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2025 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER la Planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1207426006

CA20 16 0323

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 165 832,52 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ENTREPRENEUR EBI ENVIROTECH INC. POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT POUR UNE DURÉE FIXE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO.20-18285 LOT 2 (5 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 182 415,77 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE ASSUMÉE PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 165 832,52 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur EBI Envirotech inc. pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no.20-18285 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 16 583,25 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 182 415,77 \$ (taxes incluses) pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1200756001

CA20 16 0324

PRENDRE ACTE DE LA FIN DE L'ENTENTE CORPORATIVE NO. 1370131 AVEC LE FOURNISSEUR COMPASS MINERALS CANADA CORP. POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES ET, CE FAISANT, LIBÉRER LE SOLDE DE 80 252,75 \$ DU BON DE COMMANDE 1398147 AFIN DE LE RETOURNER AU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT - OCTROYER UN CONTRAT AU FOURNISSEUR CARGILL LIMITÉE SELON L'ENTENTE CORPORATIVE NO. 1429652 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 60 000 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

DE PRENDRE acte de la fin de l'entente corporative no. 1370131 avec le fournisseur Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles et, ce faisant, libérer le solde de 80 252,75 \$ du bon de commande 1398147 afin de le retourner au surplus libre de l'arrondissement;

D'OCTROYER un contrat au fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 60 000 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense maximale de 60 000 \$ (taxes incluses) à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1202504027

CA20 16 0325

DÉPÔTS DE LA LISTE DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2020.

30.01 1203711015

CA20 16 0326

DÉPÔT DE LA LISTE DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2020.

30.02 1203711016

CA20 16 0327

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2020.

30.03 1203711017

CA20 16 0328

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées du mois de septembre 2020.

30.04 1206695028

CA20 16 0329

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 septembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176).

30.05 1208953001

CA20 16 0330

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AUX MONTANTS OCTROYÉS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF À MÊME LE FONDS LOCAL D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT, LE TOUT TEL QUE PRÉVU À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT AO-460 - RETOURNER À CE FONDS LE MONTANT DE 459 \$ AUTORISÉ À L'ORGANISME SARPAD PAR LA RÉOLUTION CA20 160231

DÉPÔT de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460.

30.06 1200806003

CA20 16 0331

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AUX MONTANTS OCTROYÉS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF À MÊME LE FONDS LOCAL D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT, LE TOUT TEL QUE PRÉVU À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT AO-460 - RETOURNER À CE FONDS LE MONTANT DE 459 \$ AUTORISÉ À L'ORGANISME SARPAD PAR LA RÉOLUTION CA20 160231

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE RETOURNER au fonds local COVID-19 d'Outremont le montant de 459 \$ autorisé à l'organisme SARPAD par la résolution CA20 160231 afin qu'il puisse servir à d'autres fins dans le cadre de ce Fonds.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1200806003

CA20 16 0332

ADDENDA - AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 32 359,23 \$ (INCLUANT LES TAXES) À L'ENTREPRENEUR LES PAVAGES CÉKA INC. DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS 2020 SUR DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC OUT-TRV01-20, MAJORANT AINSI LE CONTRAT GLOBAL À 174 387,85 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 32 359,23 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. dans le cadre des travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20, majorant ainsi le contrat global à 174 387,85 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER une dépense de 19 367,54\$ (taxes incluses) à titre de budget de variation de quantité;

D'AUTORISER une dépense de 12 911,69\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingence;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1206965004

CA20 16 0333

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1711) - MODIFICATION DES RÈGLES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR FINS D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE PRÉVUES À L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 juillet 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1205069026

CA20 16 0334

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT DES DEUX ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES DE POLICE VERS LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE À L'OPPOSÉ DU BÂTIMENT SIS AU 22, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 octobre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à déplacer les deux espaces de stationnement réservés aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1195069026

CA20 16 0335

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR L'AVENUE BERNARD À PROXIMITÉ DU THÉÂTRE OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 octobre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard, à proximité du Théâtre Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1205069034

CA20 16 0336

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LE BOULEVARD MONT-ROYAL À L'INTERSECTION DE L'AVENUE FERNHILL ET À LA JONCTION DE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE PARTIE DE L'AVENUE QUERBES AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 octobre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal, à l'intersection de l'avenue Fernhill, et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes, au nord de l'avenue Van Horne.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1205069033

CA20 16 0337

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2021) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2021, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0460 % par 100 \$ d'évaluation.

40.05 1206695029

CA20 16 0338

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'année 2021, l'ensemble des tarifs exigibles par l'arrondissement.

40.06 1206695030

CA20 16 0339

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - AUTORISER L'INSTALLATION DE CERTAINS TYPES DE CAFÉS-TERRASSES EN SAISON HIVERNALE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à autoriser l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale.

40.07 1207776012

CA20 16 0340

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - AUTORISER L'INSTALLATION DE CERTAINS TYPES DE CAFÉS-TERRASSES EN SAISON HIVERNALE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 novembre 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776012;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1207776012

CA20 16 0341

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) - AUTORISER L'INSTALLATION DE CAFÉS-TERRASSES EN SAISON HIVERNALE PAR ORDONNANCE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance sur le domaine public.

40.08 1207776013

CA20 16 0342

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise approuver le budget 2021 de la SDC Laurier Ouest – Outremont et l'imposition d'une cotisation pour l'année 2021.

40.09 1207397032

CA20 16 0343

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À DÉCRÉTER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 134.1 DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469), UNE MODIFICATION DE L'ARTICLE 128, SOUS-SECTION VI DUDIT RÈGLEMENT AFIN D'ACCORDER LA GRATUITÉ D'ACCÈS AU PATINAGE LIBRE À L'ARÉNA D'OUTREMONT, ET CE, JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE 2020 INCLUSIVEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont, et ce, jusqu'au 8 décembre 2020 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1206737014

CA20 16 0344

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 624, AVENUE DUNLOP; 185, AVENUE SPRINGGROVE; 629, AVENUE ROCKLAND; 232, AVENUE QUERBES; 258, AVENUE OUTREMONT; 1360, AVENUE BERNARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 7 octobre 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397042;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA, selon les plans présentés et déposés, pour les immeubles situés au :

624, avenue Dunlop :

Avec la réserve suivante :

- Installer des fenêtres avec vrai carrelage dans la partie supérieure.

185, avenue Springgrove :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver la finesse dans les menuiseries de l'ensemble des fenêtres;
- Renoncer au PVC et utiliser plutôt du bois ou de l'aluminium;
- Refaire la fenêtre en baie telle qu'à l'origine, incluant les subdivisions des fenêtres.

Avec la suggestion suivante :

- Refaire le motif du fascia tel qu'à l'origine (similaire au voisin au 181 Springgrove).

629, avenue Rockland :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les vitrages en plomb sur la façade latérale;
- Sur la partie en saillie de la façade avant, installer des fenêtres avec de vrais carrelages.

232, avenue Querbes :

Avec la réserve suivante :

- Utiliser une teinte de bleu qui reprend la couleur existante. Un échantillon devra être validé par la Direction adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif (DA-GTPSA) avant l'émission du permis.

258, avenue Outremont :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver la largeur et le côté arrondi du porche et sa toiture;
- Conserver le même modèle de colonne et le même nombre de colonnes;
- Conserver le même détail de fascia que l'existant qui pourrait être complètement blanc;
- Avant la délivrance du permis, déposer les détails de jonction de la toiture avec le mur de maçonnerie.

Avec la suggestion suivante :

- Il est fortement suggéré au requérant de prendre les mesures afin d'évaluer la conservation et la restauration des composantes existantes.

1360, avenue Bernard :

Avec les réserves suivantes :

- Installer des fenêtres dans les mêmes subdivisions, avec menuiseries plus fines en aluminium gris clair;
- Conserver les proportions vitrées dans les portes.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA20 16 0345

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 3 NOVEMBRE 2020 AU 1ER MARS 2021

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

DE DÉSIGNER la conseillère Mindy Pollak à titre de mairesse suppléante pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1206695031

CA20 16 0346

CRÉATION DU COMITÉ DE STATIONNEMENT, ÉTABLISSEMENT DE SON MANDAT ET NOMINATION DES MEMBRES DE CE COMITÉ

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE CRÉER le Comité de stationnement;

D'ÉTABLIR le mandat de ce comité comme suit :

Mandat

Le comité a pour mandat d'évaluer et, s'il y a lieu, réviser la réglementation en travaillant sur deux volets :

Volet 1 -Prioriser les résident.e.s

- Enlever le 2h à certains endroits ;
- Nombre et durée des vignettes gratuites par résident.e pour les visiteur.euse.s;
- Introduire des zones de stationnement non tarifées dans certains endroits précis en tenant compte des problématiques de chaque secteur, des pôles importants de la vie communautaire, et d'une vision d'ensemble pour l'arrondissement;
- Évaluer le prix de la vignette pour résident.e.s, de la vignette mensuelle et de la vignette journalière;
- Prendre en compte les besoins particuliers des aîné.e.s et personnes à mobilité réduite;
- Évaluer les besoins spécifiques des groupes (CCI, églises, écoles, organismes, etc.);
- Évaluer la gratuité la fin de semaine.

Les recommandations sur le premier volet devront être remises d'ici décembre 2020.

Volet 2 - Autres mesures

- Trouver des moyens additionnels de lutter contre les changements climatiques et générer des revenus;
- Faciliter les systèmes d'autopartage dans l'arrondissement;
- Améliorer les alternatives à l'auto;
- Promouvoir les comportements écoresponsables (ex. : voitures électriques);
- Développer un processus d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique;

- Proposer des moyens techniques allégés pour la distribution des vignettes (application web, parcomètres, distributeurs en libre-service, etc.).

Si le comité le désire, il pourra poursuivre son travail afin d'analyser les mesures mises de l'avant dans le volet 2.

Rencontres

Un maximum de quatre rencontres seront tenues. Chacune des rencontres portera sur des sujets précis suivant l'échéancier préliminaire indiqué au sommaire décisionnel et un consensus devra être trouvé à la fin de chacune des rencontres.

Les rencontres seront d'un maximum de 2h et auront des ordres du jour incluant introduction et mise en contexte, présentation des sujets et délibérations.

Recommandations

À la fin des travaux du comité, des recommandations pour chacun des sujets seront présentées au conseil d'arrondissement.

DE NOMMER les personnes suivantes comme membre de ce comité :

- Monsieur Éric St-Pierre à la présidence du comité;
- Madame Debbie Asseraf, Monsieur Nicolas Vézeau, Monsieur François Bédard et Monsieur Nicolas Saunier à titre de représentants citoyens;
- Madame Ophélie Scott à titre de représentante du Centre de service Marguerite-Bourgeois;
- Madame Zarina Sokaeva et Monsieur Émile Kutlu à titre de représentants des commerçants;
- Madame Inès Maurette à titre de représentante des organismes communautaires;
- Madame Francine Unterberg en tant que représentante de la Table des Aînés.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1206695027

CA20 16 0347

MOTION DU CONSEILLER JEAN-MARC CORBEIL - ESCALIER MAPLEWOOD

ATTENDU QUE le trottoir et les paliers d'escaliers secondaires reliant l'escalier principal du chemin de la Côte-Ste-Catherine à la rue Maplewood nécessitent une réfection;

ATTENDU QUE l'escalier de bois reliant la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal est également dans un état qui nécessite une remise à niveau;

ATTENDU QUE ce sentier constitue le lien pédestre privilégié des résidents du district Robert-Bourassa vers le plateau du Bas-Outremont et un lien pédestre privilégié des résidents d'Outremont pour accéder au mont Royal;

ATTENDU QUE ce sentier constitue un lien essentiel pour les aînés, les joggers ainsi que les travailleurs et les étudiants qui veulent accéder au transport en commun;

ATTENDU QUE ce sentier est un élément important du dispositif de transport actif dans Outremont au même titre que les pistes cyclables;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité (particulièrement l'hiver) ce sentier constitué de divers paliers horizontaux est privilégié par les citoyens sur les tracés en pentes plus difficiles à arpenter;

ATTENDU QUE l'utilisation du sentier évite l'utilisation concurrente de l'automobile ce qui diminue l'empreinte carbone de l'arrondissement;

ATTENDU QUE la remise à niveau du sentier doit être considérée comme prioritaire;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers similaires se trouvent sur la liste des projets de réfection prioritaires à l'arrondissement;

ATTENDU QU'UNE analyse complète du sentier Maplewood / Côte-Ste-Catherine et de l'escalier Maplewood / Mont-Royal doit être complétée pour évaluer le niveau des travaux nécessaires;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

QUE le sentier Maplewood-Côte-Ste-Catherine et l'escalier complémentaire du dispositif pédestre reliant la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal soient inclus dans la liste des dossiers de réfection prioritaires, pour en faire l'analyse afin de compléter une réfection partielle ou complète, et ce, dans les plus brefs délais.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA20 16 0348

MOTION DE LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES ENFANTS

ATTENDU QUE le 20 novembre est la Journée internationale des droits des enfants;

ATTENDU QUE la 5^{ème} édition de la Grande semaine des tout-petits se déroulera du 15 au 21 novembre 2020 et sera célébrée notamment par nos organismes locaux Outremont en famille et la Table de concertation petite enfance;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a reçu l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) en décembre 2019;

ATTENDU QUE l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) est accompagnée d'engagements concrets sur trois ans et de redditions de comptes;

Les personnes élues et l'administration de l'arrondissement d'Outremont réitèrent l'importance de prendre en compte dans l'ensemble de leurs décisions et actions les droits des enfants et de poursuivre leur travail afin de réaliser les trois intentions figurant au dit dossier de candidature pour l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE).

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

QUE l'arrondissement d'Outremont fasse la promotion des activités en lien avec la Grande semaine des tout-petits dans l'ensemble de ses moyens de communication.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 11.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020.